

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

2 février 1995 – n° 1200
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

La transparence dévoyée

Au lendemain de sa «mésaventure turque», Flavio Cotti peut le confirmer: la violation plus ou moins caractérisée du secret de fonction constitue désormais non plus seulement une étrange méthode d'informer mais aussi un véritable mode d'intervention, une technique de manipulation, le tout placé sous le signe d'une transparence mal comprise.

Nous ne vivons plus au temps où les indiscretions alimentaient les conversations d'une société fermée comme celle du Versailles de Saint-Simon. La nôtre, réputée si ouverte qu'elle en paraît déstructurée, est parcourue par tant d'informations diffusées en tous sens et traversée par tant de réseaux entrecroisés que les indiscretions semblent pouvoir s'y insérer impunément.

Certes, la gestion des collectivités publiques ne s'accommode plus du mystère longtemps cultivé par les détenteurs d'un pouvoir absolu ou largement majoritaire. Mais aujourd'hui nous tombons dans l'extrême inverse, traquant le non-dit, exploitant le sous-entendu, repoussant continuellement les limites posées par la protection des personnes et des données concernant leur intimité.

Cette évolution suscite bien ici ou là un rôle d'indignation, mais la tolérance ne cesse de croître – dans ce domaine tout au moins. Comme si le petit carré privé des personnalités connues devait entièrement devenir place publique.

Dans une telle publicité, on reconnaît sans peine l'effet de la pression d'un journalisme agressif. En Suisse alémanique comme au Royaume-Uni, la presse dominicale s'est lancée dans une course aux scoops qui semble s'accélérer d'une semaine à l'autre. Partout, les différents médias, qui sont aussi des supports publicitaires, partent en rivaux jaloux à la conquête de la faveur du public, dans un combat arbitré par l'audimat ou le lectorat. Dans cette situation de concurrence, les méthodes d'investigation ne sont plus seulement la recherche et l'enquête systématiques, mais de plus en plus aussi la technique des interviews contradictoires ou

le vieux truc consistant à prêcher le faux pour savoir le vrai.

D'autant qu'il y a matière à fouiller, en Suisse comme à l'étranger. Les «affaires» en tous genres, y compris les erreurs personnelles, activent la défiance latente à l'égard des autorités. Le comportement et les déclarations de certains élus ne donnent pas précisément une bonne image de la classe politique, promptement englobée toute entière dans un jugement sévère, prononcé par les populistes de toutes obédiences.

Voilà qui incite aux fuites plus ou moins organisées, aux photocopies transmises à toutes fins utiles, aux fausses nouvelles lancées comme autant de ballons d'essai, aux intrusions dans la gestion d'un dossier, aux indiscretions caractérisées. Les effets de ces manipulations peuvent s'avérer ravageurs pour les personnes ou les initiatives concernées, comme on l'a vu récemment avec la succession de Ch.-H. Favrod à la tête du Musée de l'Elysée ou l'intervention de Flavio Cotti pour les Droits de l'homme en Turquie.

Dans le premier cas, une longue procédure a objectivement favorisé les manœuvres diverses, y compris l'ingérence de la presse, dans une affaire qui est en principe du ressort exclusif de l'autorité de nomination; dans le second, l'administration semble avoir sorti de quoi «scier» le projet d'un chef de département dont elle n'apprécie guère les méthodes, notamment en matière de gestion du personnel.

En telles circonstances, l'indiscrétion sert surtout les intérêts de gens qui, eux, se gardent bien d'apparaître. Ainsi fonctionne la gestion par indiscrétion: elle consiste à «divulguer les choses et affaires qui ne se doivent pas révéler» (selon une formule classique d'assermentation) afin de mieux dissimuler les motivations et les visées des informateurs-manipulateurs.

Nous voilà bien loin du dossier Watergate étudié par le Washington Post.

YJ

L'horizon bouché par les chiffres

(jd) Qu'un patron cherche à cerner la situation de son entreprise par des indicateurs tels que la progression de son chiffre d'affaires ou sa marge bénéficiaire, on peut le comprendre. Encore que ces données ne disent rien sur la qualité des conditions de travail, la motivation des salariés et leur niveau de qualification, la capacité d'adaptation à l'évolution du marché, toutes variables qui déterminent à terme la survie de l'entreprise.

Faire payer l'Etat

Mais que le président du Vorort, le patron des patrons helvétiques, ose affirmer que la santé de l'économie suisse dépend de la modestie de l'Etat mesurée à quelques seuils fétiches, voilà qui dépasse l'entendement. Dans une récente intervention devant la Société zurichoise d'économie publique, Andres Leuenberger n'a pas fait dans la dentelle (*Neue Zürcher Zeitung*, 26 janvier 1995): abaisse-

ment de la quote-part de l'Etat fédéral à 10%, indexation des dépenses sociales à la croissance du produit intérieur brut, réductions structurelles des autres dépenses de l'Etat et l'équilibre budgétaire est atteint en trois ans. Ajoutez-y une diminution annuelle de 1-2% des effectifs de la fonction publique et, à moyen terme, un abaissement de la charge fiscale et vous obtiendrez les conditions idéales pour renforcer l'économie helvétique.

L'antienne est bien connue: l'Etat est une boursoufflure qui asphyxie l'économie, une institution parasite qui suce les forces vives du pays. Il faut donc en limiter sévèrement le développement, d'où ces seuils mythiques (quote-part, pourcentage des dépenses sociales) à ne pas franchir ou à retrouver, quand ils ont été malencontreusement dépassés.

Vision réductrice de la société

Cette vision étriquée de l'Etat et de ses rapports avec la société et l'économie est consternante. Comme si une économie prospère ne dépendait pas des infrastructures de transports et de communication, de la qualité de la formation dispensée aux jeunes et des efforts consentis pour la recherche scientifique, d'une politique de redistribution entre les individus et les régions qui ne laisse personne à l'écart de la prospérité et qui atténue les tensions sociales, d'une protection efficace de l'environnement qui préserve les ressources naturelles à l'intention des générations futures, toutes tâches qui relèvent de la responsabilité étatique.

La crise actuelle des finances publiques,

mais plus encore les rapports de méfiance qui semblent s'instaurer entre les citoyens et l'Etat exigent de repenser les priorités de l'action collective et la manière d'agir des collectivités publiques: plus de clarté dans les objectifs, plus d'efficacité et de souplesse dans la réalisation. La quote-part de l'Etat résulte de ces choix et non d'une loi naturelle dont les milieux économiques seraient les gardiens. Il est temps que les politiques remettent les comptes à leur juste place, la dernière, celle qui consiste à vérifier la justesse des additions. ■

MUNICIPALITÉ LAUSANNOISE

Une démission différée

(ag) Le municipal lausannois Rosset, qui fait l'objet d'une instruction du fisc vaudois pour soustraction grave dans la comptabilité de l'entreprise qu'il dirigeait avant d'être élu magistrat, a donné sa démission. L'enquête qui débouchera sur une dénonciation pénale n'est pas compatible avec l'exercice de la fonction. L'affaire a eu un retentissement médiatique tel qu'il ne serait utile ni nécessaire d'en rajouter ici.

Mais la démission, au lieu d'être immédiatement effective, ne prendra effet qu'à terme, le 31 mai, soit dans quatre mois. La clarté de la décision-sanction se transforme dès lors en une sorte de compromis; démission, oui, mais à une date convenable et qui, de surcroît, améliore les droits à la retraite forcée.

La direction de police est un poste exposé qui exige du magistrat, souvent, l'exercice d'un pouvoir de répression. Comment peut-il être appliqué avec l'autorité morale qui convient par le magistrat démissionnaire? D'autre part, M. Rosset est vice-président de la Municipalité. En l'absence de la syndique, il représente la Ville dans les manifestations publiques, notamment les congrès nationaux ou internationaux qui choisissent de siéger à Lausanne. Situation humiliante pour la Ville et le magistrat si le protocole des organisateurs contraint le représentant de la cité d'accueil à siéger, vu les circonstances, en bout de table.

On ne se trouve pas dans une situation de présomption d'innocence, mais dans un cas de délit reconnu. Nul ne comprend dès lors le compromis de la poursuite, à terme, de la fonction. La Ville de Lausanne ne connaît-elle pas l'institution des suppléants? ■

QUOTE-PART

La quote-part de l'Etat exprime les dépenses de l'Etat (sans subventions ni transferts) en pourcentage du produit intérieur brut

Quote-part de la Confédération

1989	12,5%
1990	12,9%
1991	13,3%
1992	13,7%
1993	13,6%

Le moratoire ne suffira pas

Voilà bientôt dix ans, les Genevois ont ancré dans la constitution cantonale leur opposition à l'énergie nucléaire, signant ainsi l'arrêt de mort du projet de Verbois. Et sur la base de ce mandat, les autorités guerroient inlassablement contre le surgénérateur de Creys-Malville en France voisine.

(jd) La réalité montre que Genève, comme les autres cantons romands à l'exception du Valais, consomme plus d'électricité qu'il n'en produit. Pour couvrir ses besoins, le canton s'approvisionne auprès de l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), dont il est par ailleurs actionnaire. Or EOS a investi dans le parc nucléaire suisse et français, si bien que les Genevois antinucléaires dépendent de l'atome pour probablement un tiers de leur consommation électrique. Contradiction. D'autant plus que la Constitution exige des investissements énergétiques respectueux de l'environnement et axés prioritairement sur les économies et les énergies renouvelables.

Philippe Joye, le nouveau patron du Département des travaux publics et de l'énergie, prend plus au sérieux la Constitution et les problèmes énergétiques que son prédécesseur. Aussi a-t-il commandé deux études indépendantes pour en avoir le cœur net: Genève peut-il se passer du nucléaire? Les bribes de conclusion rendues publiques sont ambiguës: une diminution de la consommation coûtera cher et, sans intervention, la consommation croîtra de 45% au cours des vingt prochaines années.

Trois remarques:

- Jusqu'à présent, Genève et ses Services industriels (SIG) ne se sont pas distingués par une politique active et efficace en matière d'économie d'énergie, ignorant le mandat constitutionnel cantonal et ne mettant pas à profit le moratoire nucléaire fédéral. Ces deux études viennent donc à point pour relancer un débat qui s'est enlisé dans la polémique.

- Mais ces deux études ne sont pas disponibles sous prétexte que l'administration va les étudier ces prochains mois. Le procédé est inadmissible; cette rétention d'une information d'intérêt public empêche un vrai débat démocratique, en connaissance de cause, et ne fait que prolonger un conflit stérile entre les autorités et les milieux antinucléaires.

- Enfin, quand on parle de coût, il est facile d'effrayer le citoyen-consommateur-contribuable. Une analyse objective implique qu'on procède par comparaison: combien les SIG ont-ils investi ces dix dernières années pour augmenter leur offre et combien pour promouvoir les économies? Et le prix à payer pour se libérer de l'énergie nucléaire doit être opposé aux coûts induits par

une croissance constante de la demande. On pourra alors discuter sérieusement. Pour autant qu'il reste du temps, puisque nous sommes déjà à mi-temps du moratoire. ■

COMPARAISON

Imposition gaz et mazout

(jd) L'imposition de l'énergie représente un moyen commode pour alimenter les caisses de l'Etat. Tel n'est pas l'objectif du projet de taxe sur le CO₂ présenté par le Conseil fédéral, taxe à laquelle seraient soumis les agents énergétiques fossiles: il s'agit d'abord de freiner la consommation de ces agents dans le cadre de la lutte contre le réchauffement de l'atmosphère. Ce projet a suscité une levée de boucliers des milieux économiques, qui craignent une distorsion des conditions de concurrence avec l'étranger. Une comparaison internationale montre clairement la vacuité de cet argument.

Impôts sur l'huile de chauffage et le gaz en Europe

(TVA non comprise)

	Huile de chauffage	Gaz
	Centimes par KW	
Suisse	0,03	0,015
Autriche	0,22	—
Finlande	0,22	0,06
Belgique	0,23	—
Grande-Bretagne	0,33	—
Suède	0,55	0,3
Allemagne	0,62	0,3
Irlande	0,68	—
France	1,1	0,15
Hollande	1,12	0,19
Espagne	1,21	—
Danemark	4,03	—
Italie	5,81	2,54
Suisse, selon projet	0,4	0,36

La hausse vaudoise

La décision du Crédit foncier vaudois, suivie par la Banque cantonale, d'augmenter le taux hypothécaire des crédits anciens, a frappé l'opinion pour deux raisons; elle est pour l'instant unique en Suisse, elle coïncide avec l'absorption annoncée d'un des deux établissements par l'autre.

(ag) Pourquoi faire cavalier seul? Le taux hypothécaire ne saurait, en bonne logique, être égal au taux des emprunts obligataires à long terme. Par exemple, 5^{1/2} et 5^{1/2}. Pourquoi, dès lors, l'ensemble de la place bancaire ne réagit-elle pas?

Première raison, la pression de la Banque nationale suisse, qui a publiquement déclaré son hostilité à la hausse. Sa priorité, c'est la lutte contre l'inflation. Certes, la montée des prix n'est plus à craindre. Le renforcement du franc suisse limite tout risque d'inflation importée. Et sur le plan intérieur, la consommation plutôt stagnante ne laisse pas redouter une flambée des prix. Reste l'introduction de la TVA. Elle fera monter l'indice de quelque 2%. La BNS a promis que ce ne serait pas le début d'une nouvelle spirale. Elle ne veut pas qu'à la TVA s'ajoute le renchérissement du crédit hypothécaire, prétexte à une hausse des loyers et frein conjoncturel.

Les banques universelles peuvent momentanément accepter de jouer le jeu, quitte à rétribuer faiblement l'épargne afin de maintenir leur marge; elles ont la faculté de trouver des compensations dans d'autres activités. Ajoutons que l'UBS, solidement installée sur le marché hypothécaire, vient d'affirmer sa vocation de banque suisse, tenant compte aussi de l'intérêt national au lieu de rechercher à tout prix les occasions optimales de profit sur le marché international. Voici quelques explications d'une sagesse momentanée. Mais la nécessité d'avoir les indices les meilleurs de rentabilité des fonds propres, du rendement par employé, etc. ne permet pas de croire à une retenue durable. La tyrannie des indicateurs l'emportera.

Le Crédit foncier est, en comparaison, une banque de monoculture. L'épargne ne suffit pas à financer ses prêts hypothécaires; la banque se finance par des emprunts sur le marché à long terme: lettres de gages, obligations... Elle est un intermédiaire qui permet aux Vaudois de se ravitailler en crédit sur l'ensemble du marché suisse (ce constat a disparu de l'argumentation des «fusionnistes»). La conséquence, souvent exposée ici, c'est que la rentabilité de la banque se calcule sur le moyen terme. Quand le crédit hypothécaire est cher, elle gagne beaucoup par rapport à son financement, taux moyen des emprunts émis chaque année. Quand le crédit hypothécaire est à taux bas, sa marge est réduite ou nulle; la banque met à contribution ses provisions constituées dans

les années grasses. 1993 et 1994 sont dans cette perspective des années de creux. Mais rien d'exceptionnel par rapport aux cycles antérieurs.

On peut donc admettre la hausse sur les nouveaux crédits, compte tenu du coût du refinancement; mais on ne voit pas l'urgence pour les crédits anciens. Ici interviennent les problèmes de l'absorption par la BCV. La hausse améliorera le rendement de l'année 94, qui sera un facteur important pour déterminer la valeur d'échange de l'action. Moins elle sera dépréciée, plus l'opération sera indolore. D'autre part, le Crédit foncier avait la réputation de calmer le yoyo des taux hypothécaires. Et voilà qu'il se distingue seul en Suisse par un mouvement de hausse. Ce sera la preuve qu'il n'est pas le stabilisateur que l'on prétendait.

Améliorer les comptes et démentir une réputation, cela huilera la démonstration. Les Vaudois se cotiseront donc, forcés, pour le cadeau de mariage. ■

MÉDIAS

Annonce du *Schweizer Illustrierte* dans une revue pour publicitaires: possibilité de parfumer l'annonce en payant un supplément au prix normal d'insertion.

Parution d'une édition hebdomadaire de la *Badische Zeitung* avec des articles parallèles en allemand et en russe. Elle s'adresse aux 15 000 «Russes» d'origine allemande, revenus du Kazakhstan et domiciliés à Lahr près de Fribourg-en-Brisgau. Au début, le journal était gratuit, il coûte maintenant 1 DM et l'éditeur espère pouvoir le supprimer dans quelques années quand les nouveaux lecteurs sauront suffisamment la langue de Goethe pour lire l'édition quotidienne 100% en allemand.

Imaginez une discussion à la Télévision française sur les mérites du dialecte avec intervention d'Occitans, de Basques, de Bretons, de Flamands et d'Alsaciens, opposés à des défenseurs du seul français. Or, récemment des Bavares, des Alamans, des gens de Cologne et d'autres régions d'Allemagne étaient opposés, sur la chaîne nationale ZDF, à des défenseurs de l'allemand standard. Tous défendaient le particularisme de leur idiome.

Une taxe remet les pendules à l'heure

Après une longue période de laxisme qui a encouragé les mauvaises habitudes, le service d'assainissement de la ville de Lausanne réactualise une taxe sur les déchets non ménagers. Les entreprises installées sur la commune sont taxées selon un coefficient statistiquement correct. Une mesure qui fait d'ores et déjà grincer des dents.

REPÈRES

Grâce à 87 postes fixes de ramassage des déchets recyclables, ainsi que les ramassages de porte-à-porte, Lausanne a un taux de recyclage dont elle est fière, 28% (le maximum atteignable étant estimé à 30%). Aussi bien que les meilleures grandes villes allemandes. On ne parle pas des villes françaises, bien en dessous.

Pour en finir avec le tout à la poubelle, la ville, comme beaucoup d'autres cités, fait l'éducation écologique de ses futurs citoyens à l'école, avec la campagne *Ouistitri*. Pour que les enfants transmettent les bons comportements... à leurs parents.

(vb) La finance d'enlèvement et de traitement des déchets des entreprises remonte à 1913. Dès cette époque, les ordures ménagères sont prises en charge par les services communaux et relèvent de l'impôt, alors que les déchets du secteur économique et du secteur public (outre les déchets industriels, qui eux, font l'objet d'un autre ramassage) font l'objet d'une taxation annuelle. C'était avant la lettre le principe du pollueur-payeur. Mais ce principe visionnaire était appliqué inégalement et, surtout, laissé à un contrôle bien aléatoire: un seul fonctionnaire, à raison de 20% de son temps de travail, était requis pour visiter les entreprises. On voit d'ici les dysfonctionnements du système, générateur d'injustices: beaucoup d'entreprises passent entre les mailles de ce filet troué; pour d'autres, les réajustements n'interviennent jamais. En fait, seules les grosses entreprises paient la taxe. On peut dire que, pendant des décennies, l'enlèvement et l'incinération des déchets de beaucoup de PME lausannoises ont été payés par l'impôt de chacun. On s'étonne que cette bizarrerie ait perduré si longtemps.

L'évolution de la situation sur le front des déchets renvoie l'ancien système au rayon des curiosités. Avec la disparition progressive des décharges et l'accroissement des ordures, les capacités d'incinération ont dû être multipliées. Le coût des déchets a donc fortement augmenté.

Aujourd'hui l'équité est rétablie, grâce à une volonté politique et à un mode de calcul fiable. Et avec une rentrée d'argent d'environ 3 000 000 francs: près du double de ce

que rapportaient jusqu'ici les quelque 900 grosses entreprises s'acquittant de la taxe.

A propos, comment fait-on pour taxer ou peser les poubelles? Grâce au coefficient-miracle, calculé par un bureau d'ingénieurs, qui a établi un modèle statistique à partir d'un échantillon d'en-

treprises, dont il a pesé sacs et conteneurs à déchets. La quantité de déchets annuels a été estimée à travers le rapport quantité de déchets/employé, qui permet de cerner la

réalité au plus près. Mais l'intérêt de cette taxe est avant tout écologique. Selon que l'entreprise recycle ou pas ses déchets, elle paiera plus ou moins. Tarifs:

- Ce qui est incinéré en vrac coûte 285 fr. la tonne.

- Le mélange papier-carton coûte 150 fr. la tonne.

- Le carton 100 fr.

- Le verre 100 fr.

- Les déchets végétaux 120 fr.

Une entreprise a donc intérêt à faire un tri efficace pour abaisser la quantité à incinérer en vrac, afin de diminuer sa facture.

Cette finance, révisée chaque année, sera opérationnelle en 1995, après un premier exercice à blanc en 1994. En effet, à partir d'un questionnaire qui a touché 7200 entreprises et services publics de la ville, une taxe de prise en charge des déchets a été proposée à ceux qui ont répondu, en inscrivant le type de déchets et leur quantité. Sur les 10 000 questionnaires envoyés par le service d'assainissement (un questionnaire par établissement et non par siège social, y compris écoles, administration, etc.), 1000 étaient inutilisables – petit cafouillage interne, le fichier de l'administration n'était pas à jour. Sur les 9 000 questionnaires restants, 20% environ n'ont pas été retournés; ce sont surtout des cafetiers.

Les entreprises auront le choix entre la taxe communale ou la facture d'une société privée d'enlèvement des déchets, ce qui était d'ailleurs déjà possible auparavant. Comme elles ont désormais intérêt à recycler au mieux, elles peuvent s'adresser au service d'assainissement, qui offre ses conseils. Ainsi, une restauratrice «produisant» une tonne de marc de café par an se verra mettre à disposition un container à déchets végétaux; au lieu de payer 285 fr. la tonne, elle ne paiera plus que 120 fr. pour l'évacuation de son marc de café, soit le tarif pour les déchets végétaux.

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes recyclables, mais on a compté sans la grogne des hôteliers et restaurateurs (dont l'activité produit beaucoup de déchets), qui rechignent à s'acquitter de leur dû. Ils devront pourtant bien s'y employer, dans le courant du dernier semestre 1995 ou, dernière extrémité, changer de commune. ■

Quantité de déchets estimée par année, calculée par employé:

● réparation de motos	352 kg/an
● bijouterie	82 «
● boulangerie	587 «
● café-restaurant	837 «
● avocat	108 «
● coiffeur	75 «

UNION EUROPÉENNE

De la difficulté de croître

Dans les mois à venir, il faudra adapter des institutions conçues pour six Etats aux impératifs de l'Europe élargie, sans oublier les particularismes des trois nouveaux pays récemment intégrés à l'Union européenne (UE). En toile de fond: l'opposition entre les centralistes et les libre-échangistes.

**JULIAN THOMAS
HOTTINGER**

Assistant à l'Institut de
science politique
Université de Lausanne

REPÈRES

Compromis d'Ioannina

Ville d'Épire (Grèce), où se sont réunis les ministres des affaires étrangères de l'Europe des Douze pour discuter la réforme des institutions de l'UE. La France proposait de revoir les modalités de la majorité qualifiée, mais les Britanniques s'opposaient à ce que le seuil soit relevé. A titre de compromis, la France a accepté d'attendre l'entrée des pays scandinaves et de l'Autriche au sein de l'UE et de charger la Commission de préparer un livre blanc. Celui-ci doit être présenté au prochain Conseil européen qui se tiendra à Cannes, fin juin 1995, et portera sur l'élargissement vers l'Est et sur les adaptations nécessaires, aussi bien du côté des candidats que des Etats-membres. Cette décision a été rendue publique le 10 décembre 1994 lors du Conseil de l'Europe d'Essen.

A une année de l'ouverture de la Conférence intergouvernementale de 1996 sur la révision du fonctionnement des institutions, il s'agit de prévoir l'effet des élargissements à venir sur le processus de décision et le rôle respectif du Parlement et de la Commission européenne. Les règles de fonctionnement n'ont pas été modifiées depuis le Traité de Rome en 1957. Conçues pour six Etats, puis adoptées pour douze et actuellement quinze, elles nécessitent aujourd'hui une refonte pour pouvoir accueillir les Etats susceptibles de rejoindre l'UE et répondre aux exigences du Traité de Maastricht.

Cependant, la controverse d'une opposition vieille comme la Communauté entre les «fédéralistes» – partisans d'un transfert accru de souveraineté de l'Etat-nation à l'UE – et les «libre-échangistes» – favorables à la seule union douanière, demeure sous-jacente à la Conférence de 1996. Deux voies qui ont réussi à cohabiter grâce à des compromis boiteux, provisoires, comme celui d'Ioannina. Le résultat d'un tel accord, basé sur des concessions mutuelles? La création d'une commission chargée de rédiger un «livre blanc» décrivant la marche à suivre et l'aménagement des politiques communes pour rendre l'élargissement possible sans un désastre budgétaire. Mais finalement, ce document ne risque-t-il pas de mettre l'accent sur l'ampleur de la tâche et de donner ainsi satisfaction aux eurosceptiques qui mettent en garde contre toute précipitation?

L'Europe à niveaux différenciés

Quant au découpage géographique de l'Europe future, il déchaîne l'imagination. Edouard Balladur le ramène à trois cercles concentriques; un cercle central réunissant les quinze pays membres de l'UE, la couronne du milieu rassemblant les Etats ayant vocation d'y adhérer, et la couronne extérieure, composée des républiques issues de l'ex-URSS, avec qui des accords de coopération peuvent être conclus sans qu'elles espèrent faire partie de l'UE.

Les démocrates-chrétiens allemands (CDU-CSU) croient apporter une solution en proposant la création d'un «noyau dur»: un conclave de cinq ou six Etats qui pourraient aller plus loin dans une coopération tous azimuts – monnaie, défense, immigration, etc. – en montrant la voie à l'ensemble de l'UE, sans attendre que tous ses membres aient la volonté ou la possibilité de construire une Europe fédérale.

Valéry Giscard d'Estaing, lui, propose l'édification de deux Europes: l'une, «l'Europe-espace», pourrait rassembler, sur la base des institutions et des traités existants, tous les Etats

d'Europe qui ont vocation d'adhérer à l'UE; l'autre, «l'Europe-compacte», réunirait ceux qui expriment la volonté de poursuivre l'intégration au-delà de l'Union économique et monétaire et de la future défense commune.

Mais dans l'hypothèse où aucune option ne se dégage sur cette question ultra-sensible, l'UE, dans un concept élargi, est menacée de se transformer en une zone de libre-échange à peine régulée. Il faudra à ce moment un noyau de pays devançant le processus et acceptant de s'intégrer de façon plus profonde et plus rapide avec l'espoir que les autres les rejoindront. Cela n'a rien de commun, ni avec l'Europe à la carte, dont la diversité et le caractère optionnel interdisent toute ambition intégratrice, ni avec une Europe à géométrie variable, qui fixerait définitivement les positions, avec des Etats de première ou de deuxième classe, ni avec un projet fédéral à quelques-uns et associatif à beaucoup. Cette démarche ne serait d'ailleurs pas une innovation: le Traité de Maastricht la prévoit pour l'Union monétaire ou dans le cadre de l'Accord de Schengen.

Des compromis laborieux

Par contre, il va de soi que les pays du noyau dur seraient rejoints par ceux qui le voudraient et le pourraient, ce qui suppose des règles du jeu précises. Sur ce plan, les trois nouveaux pays ayant récemment adhéré par référendum à l'UE risquent de modifier le débat.

Ces trois pays se distinguent par des exigences nettement plus élevées, en matière d'écologie et dans le domaine social, que celles qui ont généralement cours dans l'ancienne Europe des Douze.

Dès la fin des années 60, ces trois pays ont été les premiers à imposer des mesures draconiennes pour favoriser la protection de l'environnement. Que ce soit en matière de réglementation, d'innovations technologiques ou de sensibilisation, la priorité est systématiquement donnée à la qualité de la vie. Ils renforcent ainsi le camp de ceux qui, au sein de l'UE, plaident pour davantage de défense de l'environnement et qui, refusant l'ultra-libéralisme cher aux conservateurs britanniques, estiment nécessaire d'introduire un minimum de règles de protection sociale.

Si à Bruxelles les eurocrates penchent – outre les correctifs institutionnels nécessaires pour éviter la paralysie et la faillite – pour quelques avancées significatives là où se dégagera un consensus, tout laisse croire que des compromis du style d'Ioannina risquent d'être impossibles dans l'Europe déjà élargie à quinze. ■

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Côte face à un projet mégalomane

120 millions d'investissements pour un centre commercial de 22 000 m², 1121 places de parc gratuites à la sortie d'une autoroute, une quarantaine d'échoppes autour d'un self-service: le petit village de Signy donne l'impression d'avoir touché le jackpot! Pourtant, tous les signes d'une fuite en avant sont ici réunis.

REPÈRES

Le Groupe de Démocrates de Gland compte 30 conseillers sur 75, qui siègent à côté de radicaux, libéraux et socialistes.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Catherine Dubuis (cd)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Julian Thomas
Hottinger
Philippe Martinet
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Le projet va à l'encontre de toutes les études scientifiques; il constitue une bombe à retardement dans un marché saturé et personne ne semble pouvoir s'y opposer. Mais reprenons le fil d'une histoire qui donne apparemment raison au nouveau chancelier Freymond, lui qui proposait la réduction de 385 à 19 communes vaudoises, pour cause d'obsolescence!

Depuis des années, des promoteurs cherchent à mettre en valeur une parcelle parfaitement située à la sortie d'autoroute de Nyon, celle-ci n'étant pas suffisamment rentable avec un garage, un centre de tennis et un magasin Waro florissants. Voici trois ans, un plan de quartier est voté au Conseil de Signy. Le syndic a sauté sur l'aubaine, «oubliant» sa casquette de président de l'Association pour l'aménagement de la région de Nyon (l'ARN, qui réunit 31 des 32 communes du district). Il a aussi soigneusement évité de relire les rapports démontrant les impacts économiques, écologiques et sociaux négatifs, ainsi que tous ses beaux discours sur la concertation intercommunale.

Pour faire comme tout le monde

A cette logique de l'égoïsme vient alors s'ajouter celle du marché: la COOP a fermé son magasin nyonnais, perd des parts de marché et ne fait pas tourner sa centrale de distribution genevoise. Il lui faut donc rapidement trouver une parade, ce d'autant que Placette ouvre un immense centre à Chavannes-de-Bogis et que les promoteurs de Signy sont prêts à signer avec un autre distributeur. C'est ainsi que, bien que son directeur ait la conviction que la création de centres commerciaux de périphérie est nuisible, la COOP «fait comme tout le monde» et se décide à jouer la carte de Signy.

Parallèlement évolue la logique de l'impulsance. Car un magasin COOP «à dimensions humaines» aurait parfaitement trouvé sa place au centre de Nyon: les autorités locales vous assureront d'ailleurs la main sur le cœur qu'elles ont tout fait pour. Simplement, la direction de COOP a prosaïquement compté qu'il lui faudrait 8 à 10 ans pour lever toutes les oppositions annoncées ou prévisibles. Adieu vaches, cochons, couvées...

Les autorités communales voient leur objectif de dynamiser le cœur du chef-lieu (rue piétonne, conservation de la Migros au centre) remis en cause. Celles de Gland, qui se sont efforcées de casser une image de cité dortoir

en attirant les commerces (via la police des constructions) peuvent aussi déchanter... et constater l'impossibilité d'agir dans une commune voisine. Quant aux privés qui luttent malgré la crise et la concurrence des centres commerciaux frontaliers, ils voient leur horizon limité à une échappatoire: fermer boutique en ville et prendre une option à Signy (plus de 150 inscriptions, selon le journal *Coopération*).

Contraire aux plans directeurs

Dernière touche à ce tableau provisoire: la conférence de presse du Conseil d'Etat, le 19 janvier, où s'exprimait la logique de la bonne conscience. Devant un parterre de journalistes pas trop curieux, le chef du Département de l'économie et son collègue traitant de l'aménagement du territoire se félicitent de leur belle entente (certes utile), destinée à mieux «vendre» le Canton aux investisseurs étrangers, par la définition de 26 «Pôles de développement économique» à promouvoir internationalement. La zone d'activités de Signy appartient à l'un d'eux, en théorie.

Malheureusement, on ne comprend plus très bien le sens de la notion d'*intérêt public* que le Gouvernement prétend élargir. Dans les faits, lorsqu'il est signalé que ce ne sont pas des industries de pointe ni des emplois «structurés» qui sont ici attendus, mais un centre commercial contraire aux objectifs des Plans directeurs, cantonal et régional, implanté sans tenir compte d'axes routiers réputés surchargés, c'est le silence radio. Seul l'adjoint du Service de l'aménagement bredouillera: «C'est vrai, mais les promoteurs pressaient, pressaient, on manquait de moyens alors on a cédé»: le roi est bien nu. Nu mais généreux, puisque le pont sur l'autoroute devra certainement être élargi aux frais de la collectivité.

Est-il illusoire de penser que les plans directeurs n'ont pas pour unique vocation de nourrir les bureaux d'urbanistes, que les Conseils communaux ne sont pas seulement là pour entériner les décisions municipales ou examiner les connaissances des candidats à la naturalisation, et que le Canton est capable de cohérence?

A Gland, une modeste formation locale, sans couleur politique mais pas sans idéal, a lancé le débat en convoquant le 2 février une séance extraordinaire du Conseil communal, juste pour faire réfléchir. Enfin. ■

Philippe Martinet

Cheval, quand tu nous tiens!

RÉFÉRENCES

Jacques-Etienne Bovard,
Demi-sang suisse,
B. Campiche éditeur,
Yvonand, 1994.

Jacques-Etienne Bovard,
La Griffie, B. Campiche
éditeur, Yvonand, 1992.

(cd) Dans son second roman, Jacques-Etienne Bovard confirme les promesses du premier: narration énergique, aptitude à conduire une intrigue qui ménage les instants de suspense, création de personnages dont certains existent très fort sur le plan romanesque.

Un monde clos, un petit nombre de personnages bien typés, une intrigue qui emprunte largement aux ressorts du roman policier, tels sont quelques-uns des ingrédients de *Demi-sang suisse*, un livre qui se lit de bout en bout avec plaisir et, pour les dernières pages, avec passion.

Un ancien «ficheur» de la Police vaudoise de Sûreté, mis sur la touche par l'affaire que l'on sait, et récupéré comme inspecteur principal adjoint, est dépêché pour enquêter incognito, dans un manège du Jorat, sur la mort d'un notaire, trouvé assommé dans le lit de la Mentue, après une chute de cheval. Abt, promu taupe de service, se présente au maître écuyer sous sa véritable identité et demande à apprendre à monter à cheval. De manière surprenante, cet homme un peu avachi de 55 ans possède des aptitudes certaines à l'équitation. Bocion, le patron des lieux, le prend en amitié et lui vend Atlas, le cheval du défunt notaire.

A partir de là, le lecteur assiste, parallèlement à l'enquête, à la réhabilitation morale, spirituelle, affective et physique du héros, sous le double signe du cheval et du renard. Le cheval rend Abt à lui-même, le réconcilie avec les deux parties de son être, déchirées par la perte de sa dignité. Réconciliation symbolisée par la figure du Centaure, titre de la quatrième partie du livre. Le renard met Abt en relation avec le monde, rétablit le contact perdu entre le dehors et le dedans. Seconde réconciliation, qui fera d'Abt, à la fin du roman, un homme réunifié. De la Taupe (première partie du livre) au Centaure, en passant par le Renard, tel est l'itinéraire intérieur que retrace le roman. Quant à la Hyène (troisième partie), elle renvoie au contenu politique, que je laisse découvrir au lecteur.

J'abordais le livre de Bovard avec une certaine crainte: connaissant de longue date le milieu où se situe le récit, je craignais le choc de deux réalités, celle de mon expérience et celle de l'univers romanesque. Or, même si la rapidité de l'initiation d'Abt tient un peu du rêve et que le maître Bocion possède une finesse qui renvoie plus à l'artiste dont il porte le nom qu'à un homme de cheval, tout est juste dans le ton et les détails. Qualité de la relation au cheval, bonheur des galops dans la neige, découverte émerveillée des féeries forestières, jusqu'aux «mamis-carottes», dans lesquelles je me suis instantanément reconnue. ■

Ciel d'orage sur l'Intercity

(jg) Berne-Lausanne, l'Intercity de 17h18, jeudi 26 janvier. Dans les voitures de première classe, remplies d'hommes d'affaires et de cadres en costume trois pièces, tout n'est qu'ordre, calme et confort. La nuit est tombée sur la campagne, le train file, soudain... Crac! grand bruit sur le toit, éclair bleu, obscurité, freinage d'urgence, retour de la lumière, grand silence.

Le contrôleur ouvre une porte. Au premier plan, un brouillard de grêlons de neige et de pluie. Au second plan, un câble électrique pendouille mollement à 2 mètres du sol. Manifestement, il ne devrait pas être là. Au troisième plan, un petit sapin gît sur la voie d'à côté. Quelques instants plus tard, le contrôleur explique *auf deutsch* qu'un *Bäumeli* est tombé sur le wagon et qu'il ne sait pas du tout combien de temps va durer l'arrêt. Mouvements dans le wagon.

Les deux ou trois possesseurs de Natel deviennent vite les personnages les plus importants parmi les voyageurs. Aux demandes d'utilisation de leur appareil, ils ne peuvent que répondre oui, et se sentent obligés de dire non lorsque le solliciteur propose de payer la conversation. Après le 7^{ème} ou le 8^{ème} appel, un *Natelman* replace avec une ostentation soigneuse et sans réplique son engin dans sa serviette.

Chacun s'installe avec ses livres et ses journaux. Le bruit d'un bouchon indique que les quatre Valaisans installés juste derrière moi ont décidé de jouer aux Valaisans. Après une heure trente d'attente, il n'y a plus que la lumière qui fonctionne; une jeune femme se présente devant la porte qui ne s'ouvre pas. «Il faut sauter», dit l'un des Valaisans. La voilà qui saute. «Plus haut!» ajoute le même et la dame d'obéir derechef. Une franche autocritique oblige le rédacteur de *DP* à avouer sa participation au fou rire libérateur qui s'ensuit.

Une heure plus tard, martèlement de pas sur le toit. «Ces deuxième classe sont bien bruyantes», lance l'un des Valaisans de service. Re fou rire tout aussi *politically incorrect*. Encore deux heures et la loco diesel arrive de Lausanne.

Toutes les lumières s'éteignent et le train repart lentement, avec l'impression que le plancher du wagon se soulève à chaque tour de roue. «Y a un essieu qui est maillé», clame une voix dans l'obscurité. Silence oppressant, la sensation bizarre disparaît et l'électricité revient. Là, vous n'allez pas me croire, pourtant je vous jure que c'est vrai. Mes yeux tombent sur la revue que lisait la personne assise devant moi. Le titre de l'article que je regarde sans le vouloir: *L'angoisse et son traitement...* ■